

Frédéric

Chargé de recherche CNRS au GREDEG

www.metiersdelascience.com



« Analyser la conformité de la stratégie
des entreprises avec les règles de
concurrence »

Diplôme exigé pour le recrutement :
Doctorat en sciences économiques

Après un baccalauréat scientifique au lycée François Arago de Perpignan et une classe préparatoire à l'ENS Paris Saclay à Montpellier, Frédéric a intégré le département d'économie et gestion de l'école où il a obtenu son agrégation du secondaire. Après un master 2 recherche dans le département de sciences sociales de l'ENS Paris Saclay, il a soutenu une thèse de doctorat en sciences économiques en 2002 consacrée au rôle des décisions de l'Autorité de concurrence dans la libéralisation du secteur électrique. Avant d'entrer au CNRS au laboratoire GREDEG (Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion) en 2003, Frédéric a passé 3 ans au sein de la Direction des Affaires Financières du ministère de la Défense. Il a commencé ses travaux sur les contrats administratifs complexes comme les concessions ou les partenariats publics-privés. Il a été secrétaire scientifique de la section économie et gestion du Comité National du CNRS.

Activités principales

Frédéric codirige actuellement le projet structurant SRM « stratégies et régulation des marchés ». Les travaux réalisés portent sur deux domaines. Le premier est celui des contrats administratifs de long terme dans lesquels un investisseur privé finance, développe, exploite et maintient une infrastructure publique en contrepartie d'un prélèvement sur les usagers du service ou d'un paiement annuel du contractant public. Il s'agit de répondre à des questions d'évaluation économique de l'opportunité de l'engagement, d'estimation de leur soutenabilité budgétaire et de reconnaissance dans les comptes publics. Le second concerne la concurrence. Il se situe à la confluence de dimensions économiques, juridiques mais aussi historiques. Il s'agit d'analyser, en prenant comme point d'entrée le contentieux traité par les autorités de concurrence ou de régulation sectorielle, les stratégies des firmes et leur gestion du « risque juridique ». Sur le volet de la régulation, des travaux sont par exemple menés sur le secteur de l'électricité ou sur celui des aéroports sur des questions de construction des marchés ou de définitions de « contrats de régulation » avec les firmes. Sur le volet de la politique de concurrence, les travaux portent sur l'encadrement des aides d'État, le contrôle des concentrations et la sanction des pratiques anticoncurrentielles. Ces questions permettent à la fois de développer des analyses historiques et de s'attacher à des problématiques actuelles à l'exemple des problèmes de concurrence liés au secteur numérique. Certains des débats actuels sur les opérateurs dominants de l'Internet font immédiatement écho à des controverses théoriques remontant à la fin du 19^{ème} siècle et en même temps le développement de l'intelligence artificielle et de la blockchain conduisent à renouveler des analyses classiques en économie industrielle et à réévaluer les standards juridiques utilisés dans les contentieux concurrentiels.

Pour en savoir plus :
unice.fr/laboratoires/gredeg
<http://emploi.cnrs.fr>
www.cnrs.fr